

Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2023

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, la société Peugeot Invest rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration du 21 mars 2023 relativement aux éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération seront également détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2022.

REMUNERATION VARIABLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET PAYABLE EN 2023

M. Robert Peugeot, Président du Conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune rémunération variable.

M. Bertrand Finet, Directeur Général, a bénéficié au titre de 2022 d'une rémunération variable fixée à un montant cible de 612 000 € (soit 85 % de sa rémunération fixe 2022), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 918 000 € brut (soit 127,5 % de sa rémunération fixe 2022) en cas de surperformance et son versement a été soumis à la réalisation de critères qualitatifs (40 % de la part variable cible) et quantifiables (60 % de la part variable cible) tels que décrits dans le Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2021 de Peugeot Invest.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :

Critères	Montant cible	Performance réalisée en 2022	Niveau d'atteinte	Montant attribué
Détermination des secteurs d'investissement porteurs	97 920 €	Les travaux relatifs à l'identification des secteurs d'investissement porteurs en 2022 seront poursuivis en 2023.	50 %	48 960 €
Sourcing	73 440 €	Dans un environnement macro-économique complexe, les efforts de sourcing du Directeur général et de son équipe ont permis de générer un montant d'investissements de 330 M€.	90 %	66 096 €
Déploiement de la feuille de route ESG et évolution des équipes	73 440 €	Toutes les actions attendues en 2022 dans le cadre du déploiement de la feuille de route ESG ont été réalisées, comme confirmé par un expert indépendant. Une nouvelle organisation des équipes d'investissement a été mise en place fin 2022.	90 %	66 096 €
Performance relative de l'ANR Investissement	183 600 € à 336 600 €	La performance relative des Investissements est négative comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis.	0 %	0 €
Performance absolue de l'ANR Investissement	108 000 € à 162 000 €	La performance absolue des Investissements est négative.	0 %	0 €
Total de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2022				181 152 €



La rémunération variable de 181 152 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2022, à recevoir en 2023, représenterait ainsi 25,16 % de sa rémunération fixe en 2022. En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable est conditionné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2023.

POLITIQUE DE REMUNERATION 2023 APPLICABLE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration de Peugeot Invest a arrêté, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest pour l'exercice 2023 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2023¹.

Rémunération de M. Robert Peugeot au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration

La rémunération de M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de Président du Conseil a été fixée à un montant fixe annuel de 320 000 € brut depuis la dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur général en 2020. Cette rémunération est restée inchangée depuis cette date.

Compte tenu de son rôle majeur et de son engagement exceptionnel qui conduisent au bon fonctionnement du Conseil d'administration, et après avoir examiné les niveaux de rémunération des Présidents de Conseil au sein de différents échantillons de sociétés, le Conseil d'Administration a décidé, sous réserve de l'approbation des actionnaires, d'augmenter de 25 % la rémunération fixe annuelle du Président pour 2023, soit un montant de 400 000 € brut. Ce montant resterait inchangé jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée Générale 2025.

M. Robert Peugeot continuera par ailleurs à bénéficier de la rémunération prévue pour les membres du Conseil d'administration et d'avantages en nature dans les mêmes conditions qu'en 2022.

Rémunération de M. Bertrand Finet au titre de son mandat de Directeur Général

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour l'exercice 2022 la part fixe de la rémunération de M. Bertrand Finet au titre de ses fonctions de Directeur Général à un montant annuel de 720 000 € brut et de réhausser sa part variable à 100 % de sa rémunération fixe (versus 85% en 2022), pour davantage tenir compte de la pratique de marché, soit un montant annuel cible de 720 000 € brut, pouvant être portée jusqu'à un maximum de 1 080 000 € brut (soit 150 % de sa rémunération fixe).

La part variable de sa rémunération serait versée en 2024 sous réserve de l'approbation des actionnaires et du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- 252 000 € (soit 35 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs :
 - 113 400 € (soit 15,75 % de la part variable cible) liés au déploiement de la stratégie d'investissement de Peugeot Invest ;

¹ Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 III, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles, dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société, et dans les limites détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2022.

- 113 400 € (soit 15,75 % de la part variable cible) liés à l'organisation et au développement de l'équipe pour le déploiement de la stratégie d'investissement de Peugeot Invest ;
- 25 200 € (soit 3,5 % de la part variable cible) liés à la validation par le Conseil d'une nouvelle feuille de route ESG 2024-2026 ;
- 468 000 € (soit 65 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 828 000 € en cas de surperformance :
 - 198 900 € (soit 27,625% de la part variable cible) liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 378 900 € (soit 190% du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;
 - 198 900 € (soit 27,625 % de la part variable cible) liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 378 900 € (soit 190% du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %.
 - 70 200 € (soit 9,75 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères ESG quantifiables :
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à l'établissement du bilan carbone (scope 1 à 3) de Peugeot Invest ;
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à la validation d'un plan d'action à la suite du bilan carbone validé par le Conseil ;
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à l'atteinte des objectifs ESG fixés pour les équipes de Peugeot Invest.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a attribué à M. Bertrand Finet 11 632 actions de performance, représentant 150 % de sa rémunération fixe pour 2023. Ces actions de performance sont soumises à une condition de présence au 30 mars 2026 et à des conditions de performance liées à l'atteinte de critères ESG et à la progression de l'ANR.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'avantages en nature et se verra attribuer une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat du fait du Conseil d'administration, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les 2 derniers exercices écoulés.

À PROPOS DE PEUGEOT INVEST

Peugeot Invest est la société d'investissement cotée sur Euronext détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères. Peugeot Invest est un des principaux actionnaires de Stellantis et de Forvia, via sa filiale Peugeot 1810, et mène une politique d'investissements à long terme. Peugeot Invest détient des participations dans des sociétés cotées (SEB, LISI ou SPIE), des sociétés non cotées (International SOS, Signa Prime ou Signa Development), des co-investissements (ArchiMed ou JAB Holding) et des fonds d'investissement.

CONTACT INVESTISSEURS

Sébastien COQUARD

sebastien.coquard@peugeot-invest.com

+33 1 84 13 87 20

CONTACT PRESSE

Leslie Jung-Isenwater

peugeotinvest@image7.fr

+33 6 78 70 05 55
